



## **Le dispositif de l'ARS Île de France proposé le 17 janvier 2022 qui aggrave les inégalités, la colère et le désespoir des professionnels de l'hôpital public.**

Les infirmières qui travaillent en intérim se voient proposer des contrats à durée déterminée non renouvelables pour des salaires à hauteur de 3085 euros brut par mois et des primes de 4000 euros pour un CDD de 6 mois et 7000 euros pour un CDD de 9 mois. Loin d'être un « plan de fidélisation des infirmières » annoncé à grand renfort de communication, il semble que ce soit plutôt un plan de secours visant à répondre à la situation catastrophique de la région, dénoncée depuis plus de 2 ans par de nombreux soignants. Cette opération séduction, ressemble plutôt à une nouvelle étape de la logique d'uberisation du métier d'infirmière. On favorise les contrats courts et le remplacement. A l'issue de ces contrats, qui peut croire qu'une infirmière restera, renonçant au salaire et à la liberté d'organisation que lui offre l'intérim, si rien ne change par ailleurs à l'hôpital pour améliorer les conditions de travail et de rémunération ? La fuite des soignants est bien réelle et appelle des mesures pérennes.

L'annonce de ce dispositif aggrave le sentiment d'injustice au sein des équipes (les jeunes infirmières gagnent moins de 2000 euros mensuels) car par cette proposition, notre tutelle montre qu'elle ne reconnaît pas l'engagement de celles et ceux qui se démentent depuis des années pour faire tenir le système, grâce à leur sens aigu du service public. L'expérience et l'expertise des infirmières, indispensables à la qualité des soins ne sont pas reconnues et proposer de mieux rémunérer des infirmières intérimaires est vécu comme un véritable mépris. L'encadrement déjà écœuré par la situation va devoir gérer des tensions inévitables dans des équipes à traitement inégal sans perspectives d'apaisement.

La revalorisation salariale est la mesure d'urgence à prendre pour recruter des infirmières, notamment en Ile de France en raison du coût plus élevé de la vie.

Un choc d'attractivité est urgent et nécessite :

- **AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES** avec un plan immédiat d'évolution des grilles salariales pour atteindre 25% d'augmentation des salaires horaires, et prenant en compte l'ancienneté et l'expertise. Y compris revalorisation urgente des salaires des cadres de santé (et une rémunération de leurs heures supplémentaires). Création (et non pas par substitution) de postes d'infirmières de pratique avancée avec des salaires adaptés à leur niveau d'expertise.
- **REVALORISATION DES INDEMNITES LIEES AUX CONTRAINTES DE SERVICE**, tout particulièrement des heures de travail de nuit et week-end (au moins 2 points d'indice par heure de nuit travaillée et doublement de la prime actuelle de dimanche et férié).
- **STABILISATION DES ORGANISATIONS** : fixer des ratios réglementaires minimaux de personnels / patients adaptés à la charge en soins dans tous les services et assurer une masse salariale suffisante pour absorber les absences. Organiser le temps de travail journalier en 8h minimum.
- **DIMINUTION SIGNIFICATIVE des tarifs de crèche et de transport, AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN DE TRAVAIL** en fournissant des repas aux soignants pendant leur service, en améliorant l'offre de soutien et de bien-être.
- **GARANTIR de 10 à 20% de TEMPS DE TRAVAIL HORS SOIN À TOUTES LES infirmières** leur permettant de s'investir dans des missions institutionnelles, la recherche ou la pédagogie.
- **FINANCER DAVANTAGE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE**. L'ouverture de places de formation sans sélection via parcours sup montre déjà des erreurs d'orientation importantes.

Il est compréhensible que des propositions soient faites pour répondre à l'urgence, mais la proposition de l'ARS Ile de France aura un effet limité pour attirer des intérimaires alors qu'elle risque d'être redoutablement efficace pour chasser les titulaires. Il est temps que la gouvernance soit partagée pour éviter ces décisions hâtives décalées en tout cas insuffisantes.